

Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative

Année scolaire 2014-2015

RAPPORT NATIONAL

Octobre 2015

PRESENTATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Naissance du dispositif

Le programme de réussite éducative est né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il s'adresse aux enfants « de 2 à 16 ans » résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Il invite à la mise en œuvre de projets de réussite éducative (PRE) portés par des structures juridiques à comptabilité publique (**Centre communal ou intercommunal d'action social (CCAS ou CIAS)**, **caisse des écoles**, **Groupement d'intérêt public (GIP)**, **Etablissement public local d'enseignement (EPL)**, **Régie personnalisée**) et à la mise en place d'une ou plusieurs **équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)** composées de professionnels de champs variés et complémentaires (scolaire, socio-éducatif, social, sanitaire, etc.) et issus de différents organismes (communes, personnels de l'Education nationale et des CAF, services sociaux du Conseil général, associations habilitées, etc.).

L'ambition affichée de chaque Programme de Réussite Educative (PRE) consiste en effet à conjuguer les accompagnements dans les champs éducatif, scolaire (absentéisme et exclusion), social, sanitaire, culturel, de loisirs, de la parentalité... afin d'apporter une réponse complète aux problématiques des personnes accompagnées.

PRESENTATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Premières réalisations

Dès 2005, les premiers projets locaux de réussite éducative ont été mis en œuvre suscitant une adhésion forte et immédiate. Sont ainsi constatées dès les premières années du programme :

- Une capacité à fédérer les partenaires de champs d'action et de culture professionnelle variés (social, médical, socio-éducatif, scolaire, etc.) ;
- Une capacité à se décentrer des logiques d'actions collectives prévalant jusqu'alors pour partir des besoins de l'enfant et construire des parcours de réussite éducative ;
- Une capacité à pouvoir mettre en place des actions spécifiques ;
- Enfin, une capacité à avoir des effets et des impacts concrets sur les difficultés des enfants, de leurs parents, et à changer leurs trajectoires.

PRESENTATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les fondamentaux du dispositif

Depuis 2007, l'Acisé, puis le CGET assure le développement, le suivi et la gestion du PRE. Ainsi, depuis cette date, le programme des interventions de l'établissement voté annuellement en conseil d'administration insiste sur ses fondamentaux :

- L'approche globale des problèmes repérés d'un enfant dans le cadre scolaire par exemple ;
- La mise en place des équipes pluridisciplinaires de soutien ;
- La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (2 – 16 ans), avec leur famille, visant à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite de l'enfant ;
- La définition d'un parcours individualisé en plusieurs étapes : un repérage individualisé des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels sur la situation présentée (équipe pluridisciplinaire de soutien), puis l'élaboration de réponses dans différents domaines ;
- Un parcours individualisé qui peut comprendre des actions de différentes natures (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacances médicales, mise en place d'actions en petit groupe permettant l'expression de l'enfant, activités culturelles, sportives), certaines des actions d'un parcours individualisé pouvant être collectives.
- Dans le domaine de la santé des enfants, l'objectif du PRE vise à favoriser un diagnostic et une orientation adéquate pour la prise en charge des difficultés liées à la santé physique (vue, audition, dyslexie, orthophonie, nutrition) et mentale et au rythme de vie des enfants et des jeunes.

PRESENTATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Le PRE et la réforme de la politique de la ville

Le PRE et la question de la réussite éducative trouvent une actualité accrue dans le contexte de la refondation de l'éducation prioritaire et de la réforme de la politique de la ville, mises en place avec, comme principes, la concentration de moyens vers un nombre de quartiers moindre et l'optimisation des leviers d'action publique.

Dispositif central du volet éducation (qui est la première priorité de la politique de la ville en termes d'engagement financiers en 2015), le PRE est résolument intégré au sein des contrats de ville nouvelle génération. L'instruction commune des ministères de la Ville et de l'Éducation nationale du 28 novembre 2014 relative à « l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville » relève la nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers et rappelle la place et l'objet du PRE : « Le programme de réussite éducative sera, partout où il est mis en place, un support central du volet éducation des contrats de ville. Il devra continuer à développer des réponses innovantes aux difficultés rencontrées par les enfants vulnérables en lien avec leur(s) parent(s) ».

PRESENTATION DE L'ENQUETE

Méthodologie

L'enquête annuelle 2015 des projets de réussite éducative a été administrée au moyen d'une enquête en ligne, et annoncée par l'envoi de courriels personnalisés à chaque référent identifié dans le répertoire. Chaque référent disposait d'un identifiant unique assurant l'authenticité de la réponse.

L'annonce de l'enquête a été réalisée en plusieurs temps :

- Premier courriel d'annonce de l'enquête.
- Deuxième contact courriel invitant les coordonnateurs des PRE à modifier leurs coordonnées si des changements étaient intervenus dans le pilotage du PRE depuis l'enquête précédente.
- Troisième contact comportant le lien de réponse au questionnaire, puis relances par courriel et téléphoniques. Une hotline téléphonique et par courriel a été assurée pendant les horaires de bureau.

Un programme de relance et de contrôle de qualité des réponses a été mis en place, sous la forme de relances par courriel (jusqu'à cinq messages), puis par téléphone (jusqu'à cinq appels).

Le pilotage de la mission a été assuré par le CGET (bureau de l'évaluation et bureau de l'éducation et de l'enseignement supérieur) avec des échanges réguliers pendant la passation.

SOMMAIRE

Les chiffres clés du PRE pour l'année scolaire 2014-2015	p.8
Périmètres d'action des PRE	p.9
La dimension partenariale des PRE	p.18
La mise en œuvre opérationnelle des PRE	p.27
Les parcours des bénéficiaires des PRE	p.39
Les outils de suivi et d'évaluation des PRE	p.44

LES CHIFFRES CLÉS DU PRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

104 279 ENFANTS ONT BÉNÉFICIÉ DU PRE

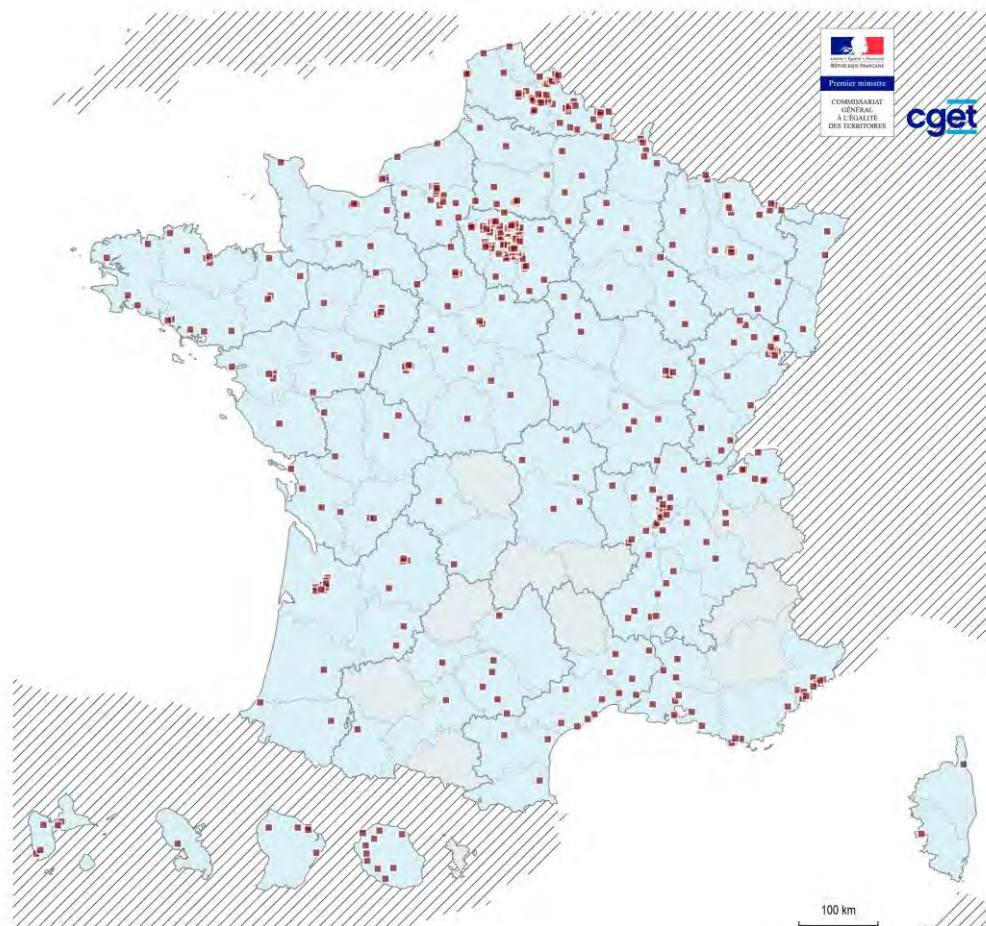
**79% DE CES ENFANTS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN PARCOURS
PERSONNALISÉ**

UN BUDGET TOTAL DE 100,6 M€

UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ACSÉ DE 69,6 M€

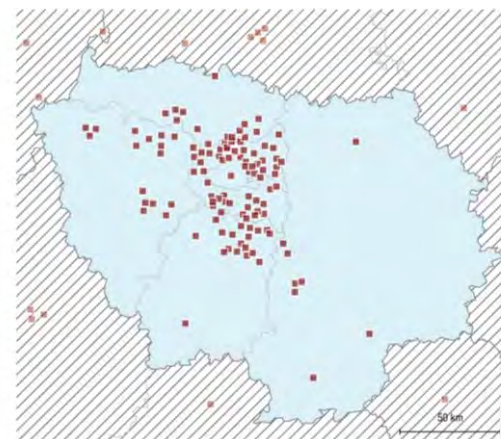
PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Couverture territoriale des PRE



IMPLANTATION COMMUNALE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- Département possédant au moins une commune bénéficiant du programme de réussite éducative
- Département ne possédant pas de commune bénéficiant du programme de réussite éducative
- Commune bénéficiant du programme de réussite éducative



SOURCES DES DONNÉES : CGET IGN IED FLA 2013 / RÉALISATION : CGET/IST CELLULE CARTO 09, 04, 2015

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Couverture territoriale des PRE

493 PRE actifs dont 488 PRE répondants.

22 PRE se déploient dans les DOM: 5 en Guadeloupe, 2 en Martinique, 5 en Guyane, 9 à La Réunion et 1 à Mayotte.

En métropole,

8 PRE portent sur des communes non concernées par la politique de la ville, c'est-à-dire ni dans l'ancienne, ni dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville;

**45 PRE portent sur des communes sortantes de la politique de la ville;
1 PRE porte sur des communes entrantes;**

216 PRE se déclarent porter en partie sur des quartiers de veille.

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Couverture territoriale des PRE

Précaution de lecture :

Les données qui suivent portent sur les quartiers prioritaires dont certains habitants sont bénéficiaires des PRE. Les coordonnateurs enquêtés ont déclaré des **nombre**s de « quartiers bénéficiaires » et pour chacune des géographies prioritaires, ancienne et nouvelle, ont listé les **noms** des quartiers concernés.

Sur la nouvelle géographie prioritaire, 14 PRE n'ont listé aucun nom de quartier alors qu'ils n'étaient ni dans des communes sortantes ni dans des communes hors géographie prioritaire. 4 PRE ont déclaré un nombre de quartiers supérieur (différence comprise entre 5 et 7) au nombre de noms de quartiers listés.

Sur l'ancienne géographie, 4 PRE n'ont listé aucun nom de quartier couvert alors qu'ils n'étaient ni dans des communes entrantes ni dans des communes hors géographie prioritaire. 11 PRE ont déclaré un nombre de quartiers en décalage (différence comprise entre 5 et 21) au nombre de quartiers listés.

En résumé, le poids des quartiers concernés par un PRE, calculé à partir des listes de noms de quartiers recueillies, est légèrement sous-estimé.

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Couverture territoriale des PRE

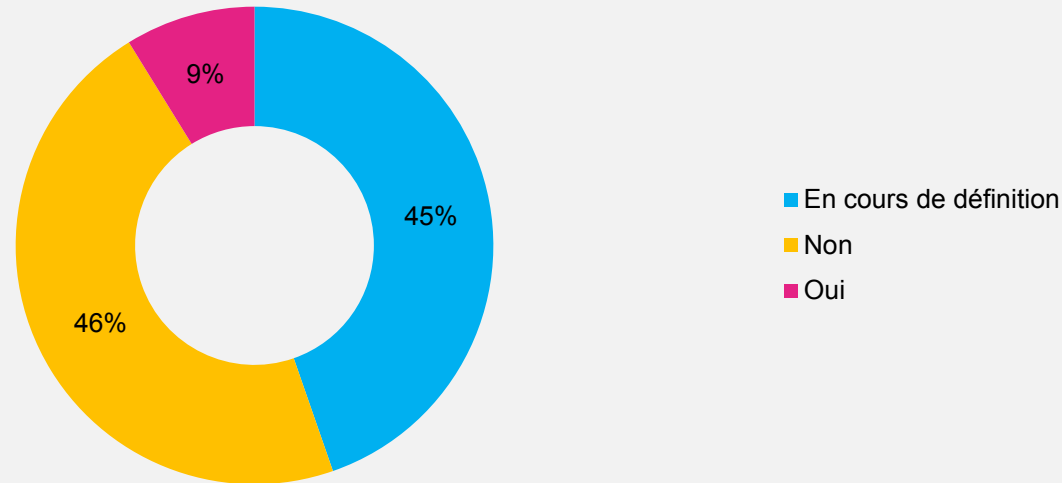
Un PRE bénéficie en moyenne à 2 QPV (nouvelle géographie prioritaire).

Il bénéficiait à 3 quartiers en moyenne dans le cadre de l'ancienne géographie prioritaire.

Ces quartiers représentent 71% de la population (environ 3,5M) au sein de la population totale ciblée par la politique de la ville en métropole depuis la réforme du zonage. Ils représentaient 61% de la population (environ 4,9M) dans les anciens quartiers de la politique de la ville en métropole.

Un pilotage intercommunal en devenir

Prise en compte de la dimension intercommunale pour le PRE au sein du contrat de ville



N = 488

La dimension intercommunale est prise en compte au sein du contrat de ville seulement pour 9% des PRE.

45% des PRE sont en cours de positionnement sur la question.

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Convergence géographique entre PRE et établissements scolaires

Précaution de lecture :

Les données qui suivent portent sur les établissements scolaires dont certains élèves sont bénéficiaires des PRE. Ainsi seule une partie des élèves d'un établissement dit « couvert par le PRE » bénéficie du dispositif.

Les coordonnateurs enquêtés ont déclaré des nombres d'établissements couverts et pour les collèges et lycées, ont listé les noms des établissements couverts.

8 PRE déclarent ne couvrir aucun établissement du secondaire (collège et lycée).

Pour 39 PRE, il y a un décalage entre le nombre de collèges et lycées annoncé et la liste d'établissements fournie, ces décalages n'excédant pas quatre établissements.

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Convergence géographique entre PRE et établissements scolaires

Les PRE portent essentiellement sur les écoles élémentaires, cible originelle du dispositif. Les écoles primaires représentent ainsi 43% des établissements couverts par le PRE.

Le poids des maternelles parmi les établissements couverts par le PRE s'élève à 38%.

Les lycées et collèges représentent respectivement 3 et 16% des établissements couverts par le PRE.

		Lycées	Collèges	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles	Total
Etablissements bénéficiant d'un PRE	Nombre d'établissements	286	1 358	3 712	3 286	8 642
	Nombre moyen par PRE	1,7	2,9	7,6	6,7	11
	Répartition	3%	16%	43%	38%	100%
Ensemble des établissements	Nombre d'établissements	4 231	7 058	36 299	15 232	62 820
	Répartition	7%	11%	58%	24%	100%

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Convergence géographique entre PRE et établissements scolaires

286 lycées accueillant 227 880 élèves sont couverts par le PRE. Ils représentent 9% des effectifs totaux dans les lycées.

1 358 collèges accueillant 689 540 élèves sont couverts par le PRE. Ils représentent 21% des effectifs totaux dans les collèges.

		Lycées	Collèges
Etablissements bénéficiant d'un PRE	Nombre d'établissements	286	1 358
	Effectifs	227 876	689 536
Ensemble des établissements	Nombre d'établissements	4 231	7 058
	Effectifs	2 503 527	3 291 229
Poids des établissements bénéficiaires d'un PRE dans l'ensemble des établissements	Nombre d'établissements	7%	19%
	Effectifs	9%	21%

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Convergence géographique entre PRE et réseau d'éducation prioritaire

461 collèges REP accueillant 233 020 élèves sont couverts par le PRE. Ils représentent 62% des effectifs totaux dans les collèges REP.

280 collèges REP+ accueillant 125 170 élèves sont couverts par le PRE. Ils représentent 80% des effectifs totaux dans les collèges REP+.

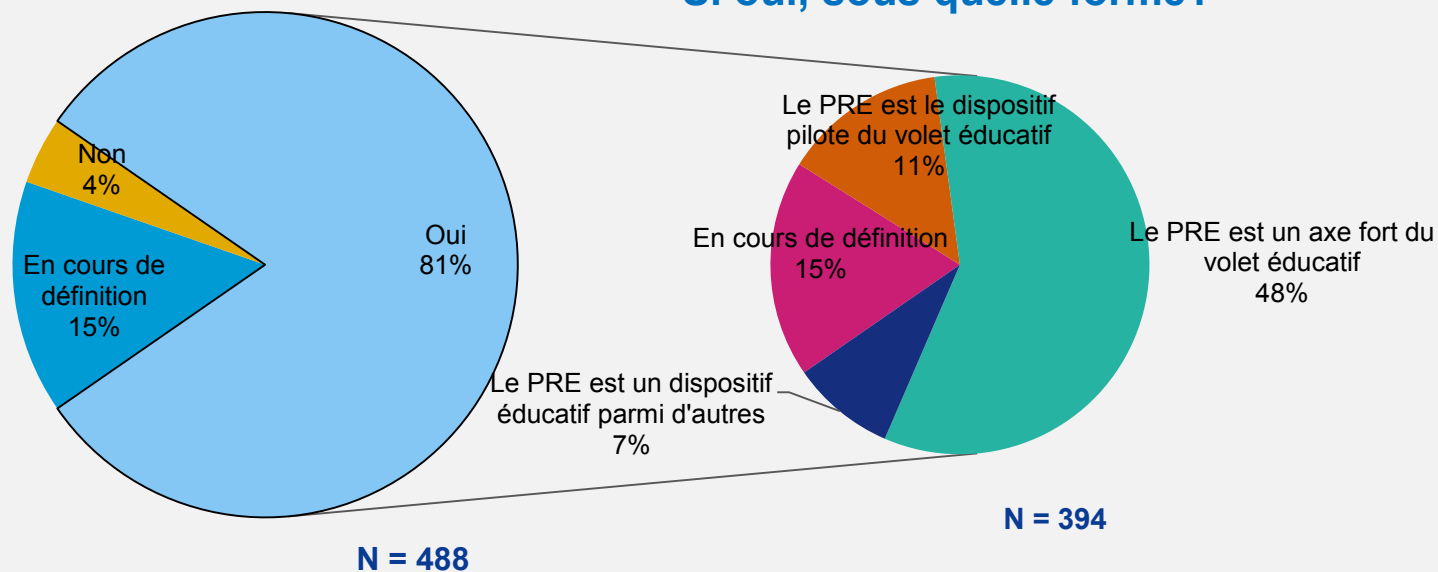
		Nombre de collèges	Répartition (nombre de collèges)	Effectifs dans les collèges	Répartition (effectifs dans les collèges)
Etablissements bénéficiant d'un PRE	REP	461	34%	233 022	34%
	REP+	280	21%	125 167	18%
	Hors EP	617	45%	331 347	48%
Ensemble des établissements	REP	739	10%	368 283	11%
	REP+	349	5%	165 371	5%
	Hors EP	5 970	85%	2 757 575	84%
Poids des établissements bénéficiaires d'un PRE dans l'ensemble des établissements	REP	62%		63%	
	REP+	80%		76%	
	Hors EP	10%		12%	

PERIMETRES D'ACTION DES PRE

Une intégration quasi-automatique des PRE
aux contrats de ville

Les PRE sont-ils intégrés aux nouveaux contrats de ville?

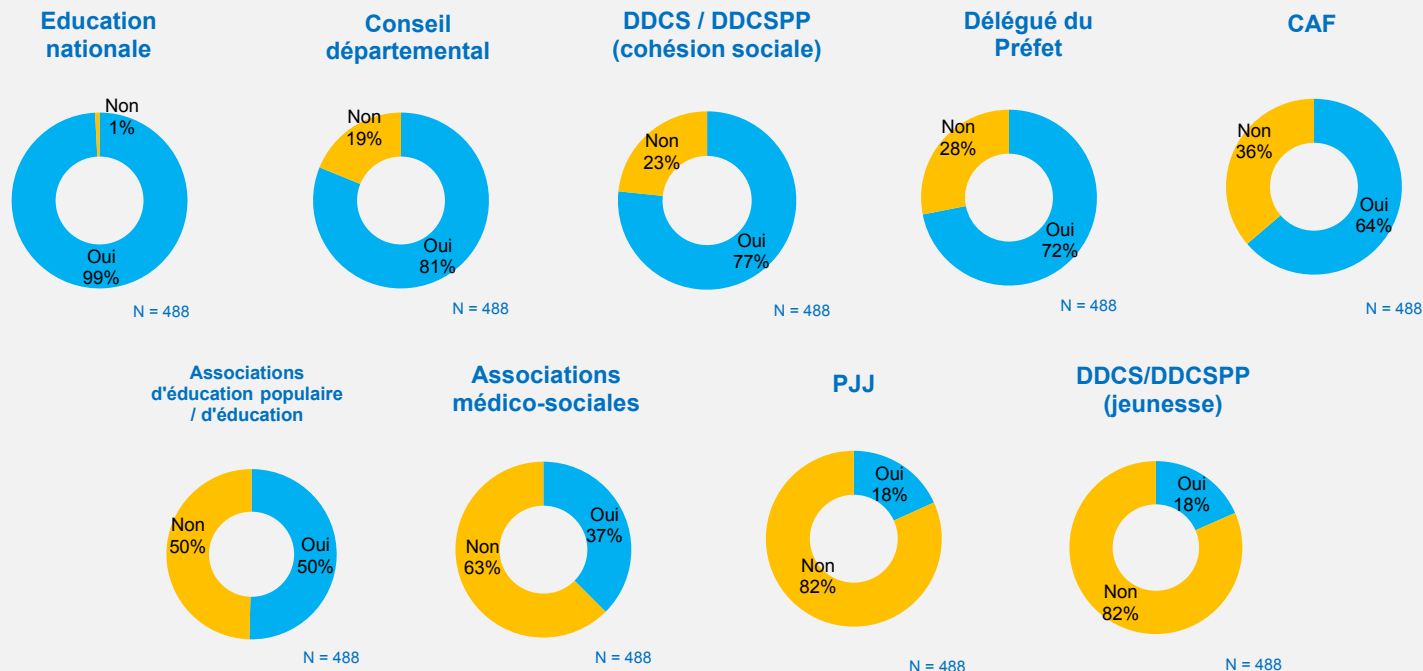
Si oui, sous quelle forme?



81% des PRE sont intégrés au nouveau contrat de ville et parmi eux, plus de la moitié des PRE constituent un axe fort du volet éducatif des contrats.

LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Les partenaires institutionnels et associatifs des PRE



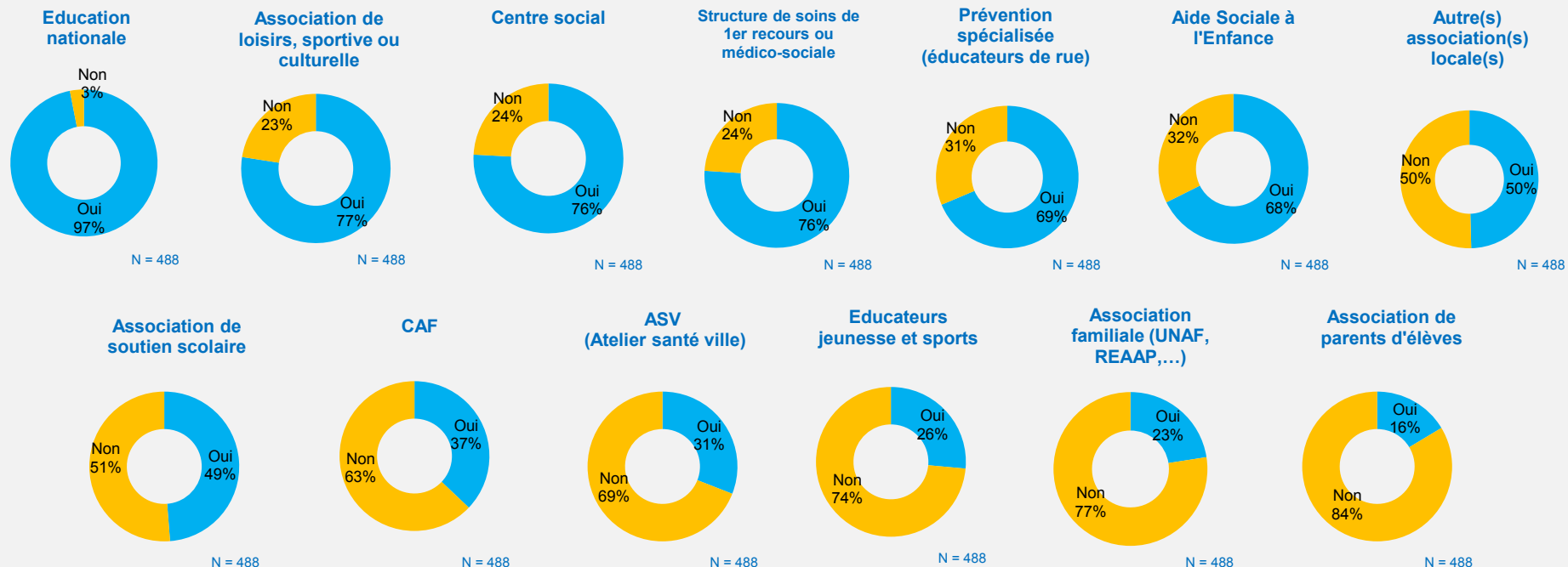
Lecture : Le conseil départemental est un partenaire pour 81% des PRE (membre des comités de pilotage et / ou comités techniques)

En moyenne, un PRE implique dans son pilotage et sa mise en œuvre 5,1 partenaires se réunissant 3 fois par an dans des COPIL ou des COTECH.

27 PRE n'organisent pas de réunions institutionnelles, 400 en organisent entre 1 et 5.

LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Les acteurs de terrain des PRE



Lecture : L'ASV est un acteur de terrain partenaire pour 69% des PRE

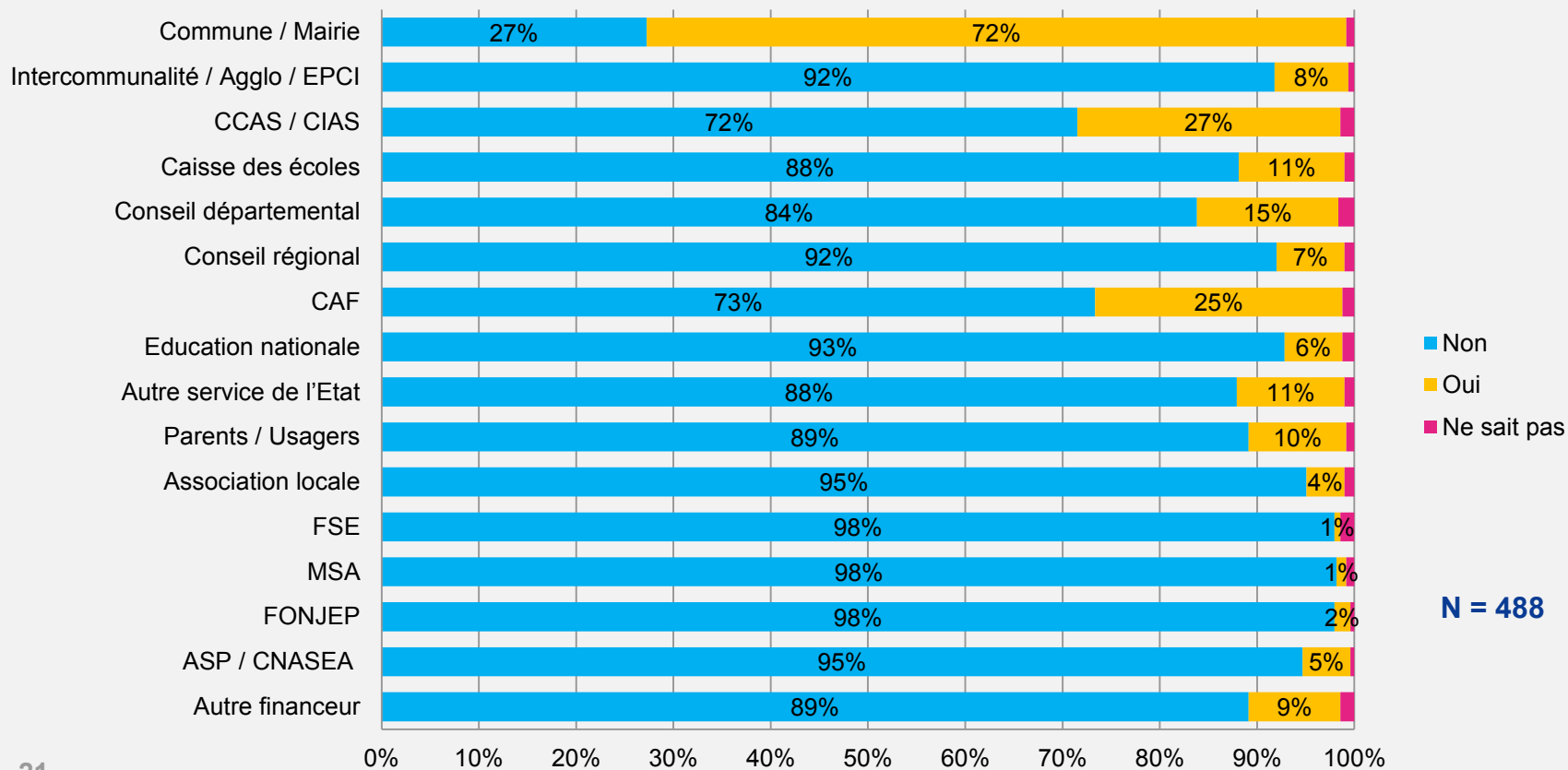
En moyenne, un PRE associe à sa mise en œuvre et son fonctionnement 6,9 acteurs de terrain.

323 PRE, soit 2/3 des répondants, ont entre 5 et 9 acteurs de terrain.

LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Les partenaires cofinanceurs des PRE

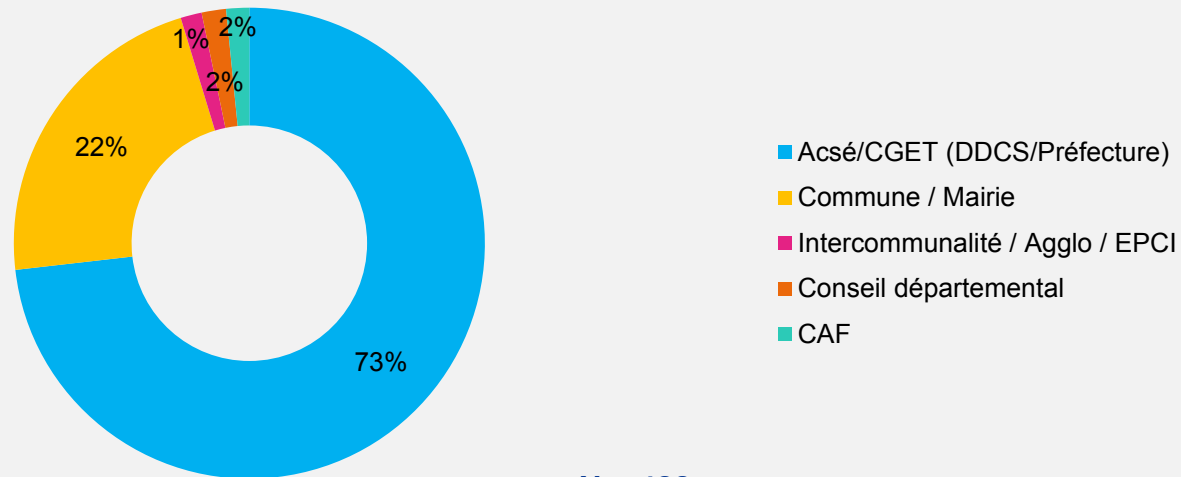
Parts des PRE concernés par les cofinanceurs suivants :



LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Plus des 2/3 des financements abondés par
l'Acsé/CGET

Montant des contributions financières des cinq principaux financeurs



N = 488

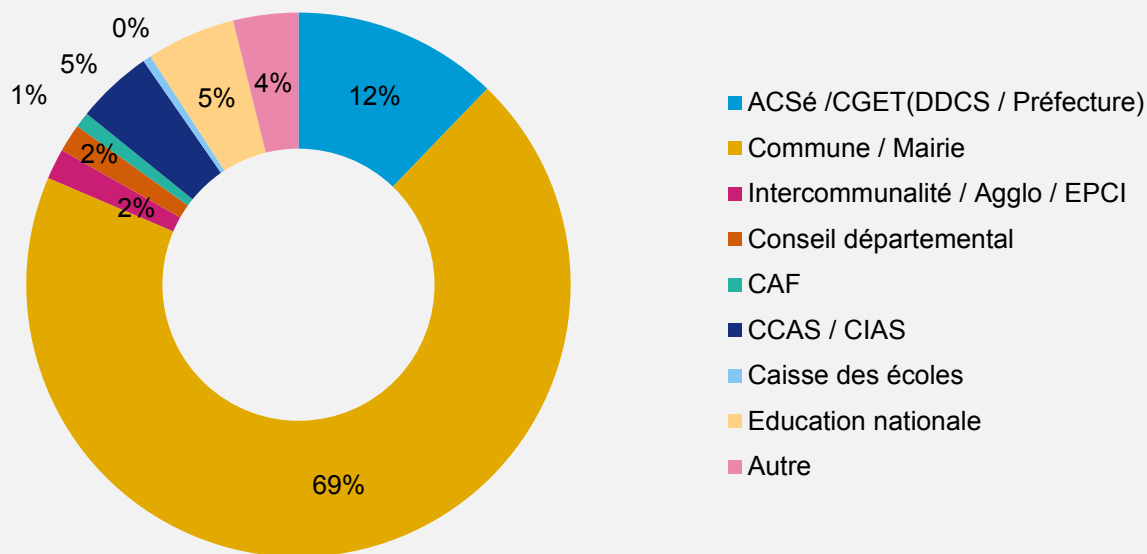
Le budget total moyen d'un PRE s'élève à 206 000 €, ce qui correspond à un montant national de 100,7 M€.

En moyenne sur un PRE, le budget financé par les cinq principaux financeurs est de 195 000 €. Toujours en moyenne, l'Acsé finance 73% (69,6 M€) de cette somme et les communes en financent 22%.

LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

13 M€ valorisés de contributions non financières

Contributions non financières aux PRE



N = 271

271 PRE sur 488 déclarent connaître les contributions non financières des partenaires. La totalité de ces contributions est valorisée à 13,5 M€, l'essentiel de ce montant provenant des communes.

LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Actions et dispositifs en lien avec les PRE

Dispositifs	OUI	NON	Dispositifs	OUI	NON
CEL	11%	89%	PEDT	63%	37%
PEL	24%	76%	CLAS	65%	35%
Ecole ouverte	14%	86%	VVV	18%	82%
Internats de la réussite	6%	94%	Cordées de la réussite	2%	98%
REAAP	43%	57%	Contrats « CAF »	28%	72%

En moyenne, un PRE est en lien avec 2,7 dispositifs ou actions
→ 346 PRE, soit plus de 2/3 des répondants, sont en lien avec 1 à 3 dispositifs ou actions.

Lecture : Les PRE sont en lien avec le dispositif Ville Vie Vacances pour 18% d'entre eux. N = 488

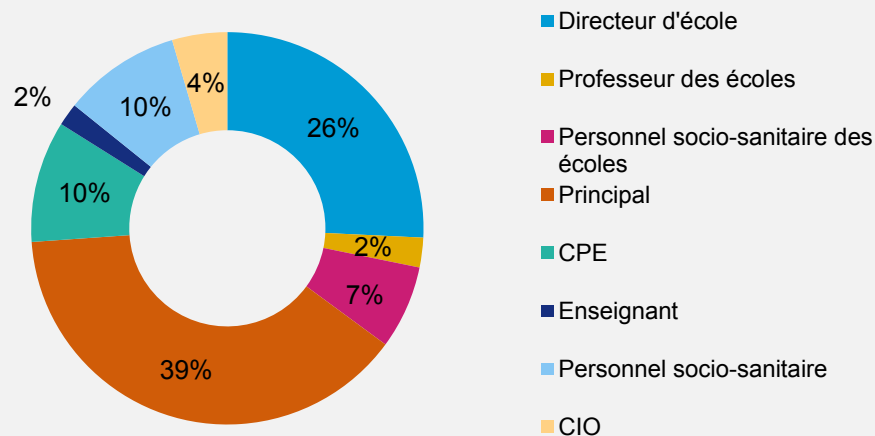
Il existe un Projet Educatif Territorial sur le territoire de 2/3 des PRE et il est en projet pour 1/4 d'entre eux.

Lorsqu'un PEDT est en place sur le territoire, le PRE y est inscrit en tant que « volet individualisation » dans 39% des cas.

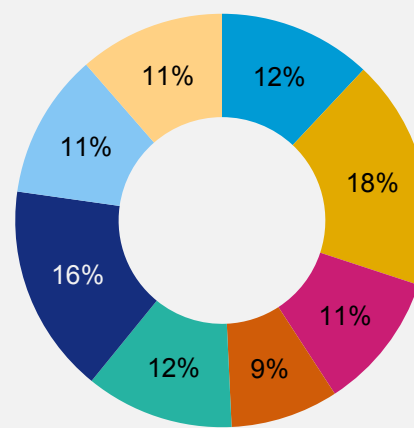
LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Les personnels scolaires et leur implication dans les PRE

Implication dans le comité de pilotage



Intervenants ponctuels



N = 488

Lecture : 16% des intervenants ponctuels du champ scolaire sont des enseignants.

Seules ces 8 catégories de personnels scolaires (les plus représentées au sein des PRE) sont proposées lors de l'enquête, l'analyse n'est donc pas exhaustive.

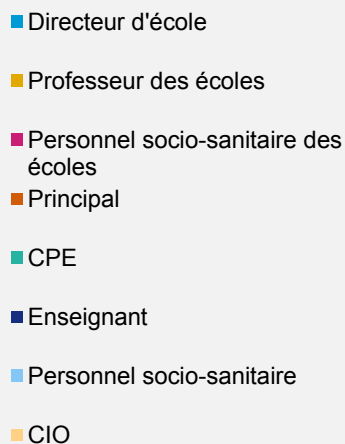
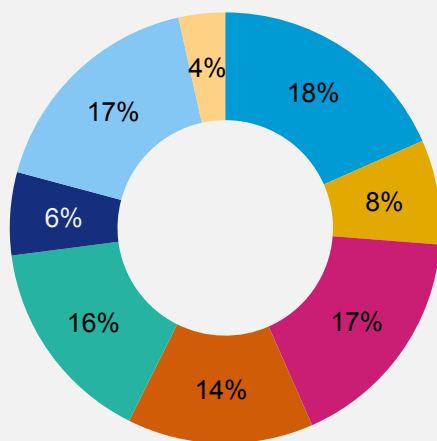
Les professionnels du champ scolaire participent aux instances et au fonctionnement du PRE au même titre que les représentants institutionnels.

On note une forte présence des chefs d'établissements (directeur et principal) dans le comité de pilotage du PRE (65%).

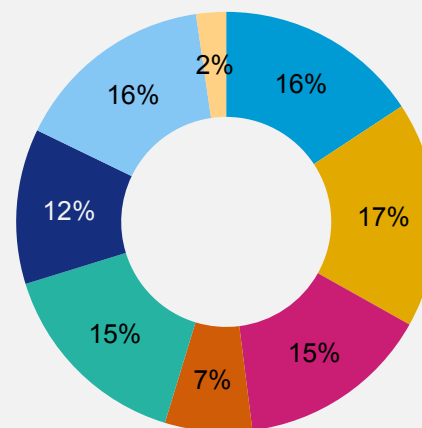
LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Les personnels scolaires et leur implication dans les PRE

Implication dans l'EPS



Intervenants en tant que référents de parcours



N = 488

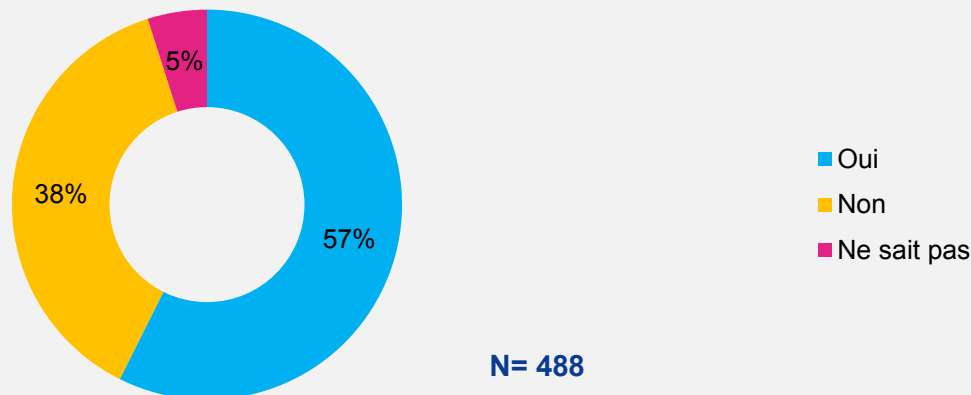
Lecture : 17% des personnels scolaires impliqués dans les Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) sont des personnels socio-sanitaires des écoles
Seules ces 8 catégories de personnels scolaires (les plus représentées au sein des PRE) sont proposées lors de l'enquête, l'analyse n'est donc pas exhaustive.

Les enseignants et professeurs des écoles sont plus représentés en tant que référents de parcours (32%) ou intervenants ponctuels (29%) contre 25% dans les EPS ou encore 9% dans les comités de pilotage.

LA DIMENSION PARTENARIALE DES PRE

Lien entre PRE et Education Nationale sur le décrochage scolaire

Existence de relations de travail entre PRE et les services académiques sur la question du décrochage scolaire



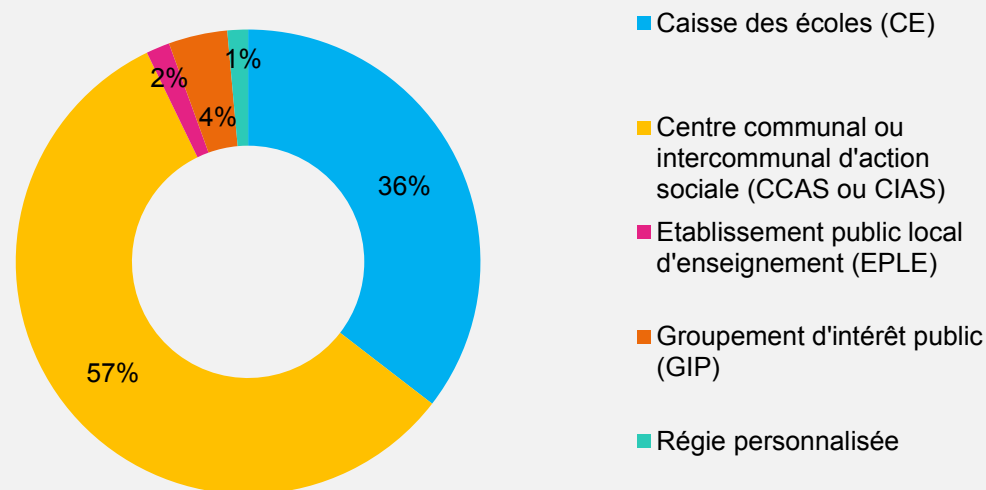
Quand des relations de travail existent avec l'éducation nationale, les PRE mettent parfois en place des actions de lutte contre le décrochage scolaire. Cela concerne 13 379 enfants sur l'année scolaire 2014-2015.

Ces actions représentent 25% de l'ensemble des enfants ayant bénéficié d'un parcours personnalisé dans les PRE concernés par ces actions.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Un portage juridique des PRE assuré principalement
par les CCAS et CIAS

Structure juridique porteuse des PRE



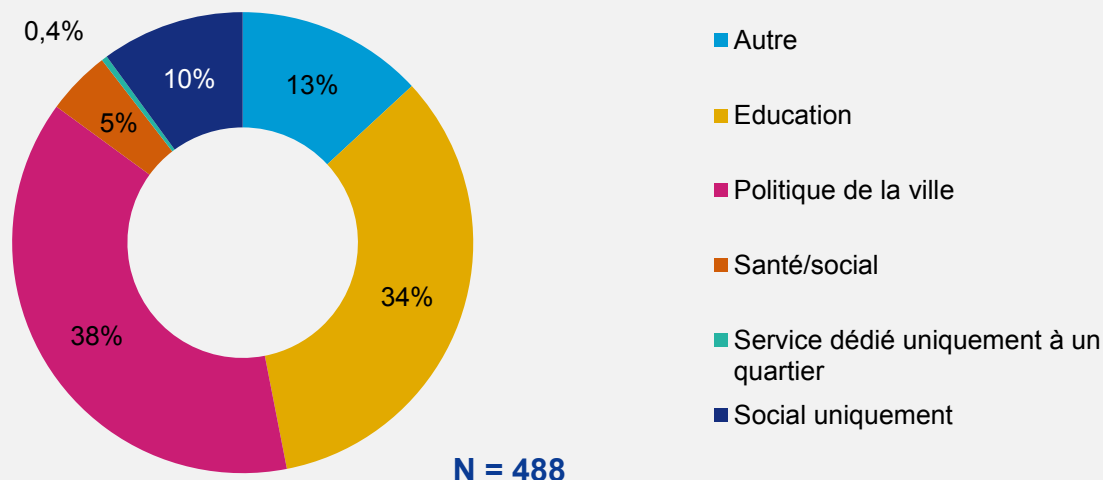
N = 488

La majorité des PRE (57%) sont portés par un Centre Communal d'Action Social (CCAS ou CIAS). En y ajoutant les PRE dépendant d'une caisse des écoles : 93% des PRE sont portés par l'une de ces deux structures.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Un dispositif rattaché à la collectivité

Service des collectivités de rattachement des PRE



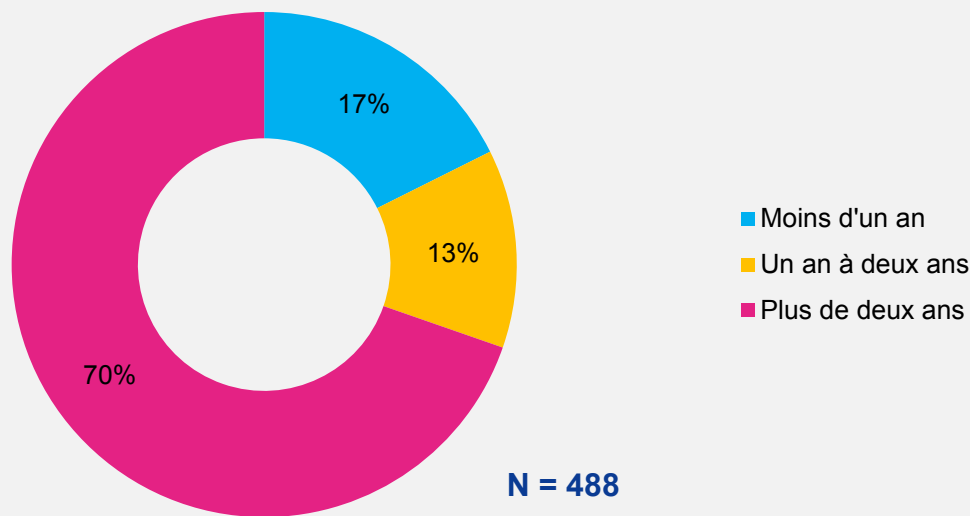
72% des PRE sont rattachés à deux catégories de services des collectivités : les services Politique de la ville (38%) et Education (34%).

Les 28% restants sont répartis entre les services santé/social (5%), social uniquement (10%) et d'autres services (13%).

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Des coordonnateurs présents depuis plus de deux ans pour la plupart d'entre eux

Ancienneté du coordonnateur PRE

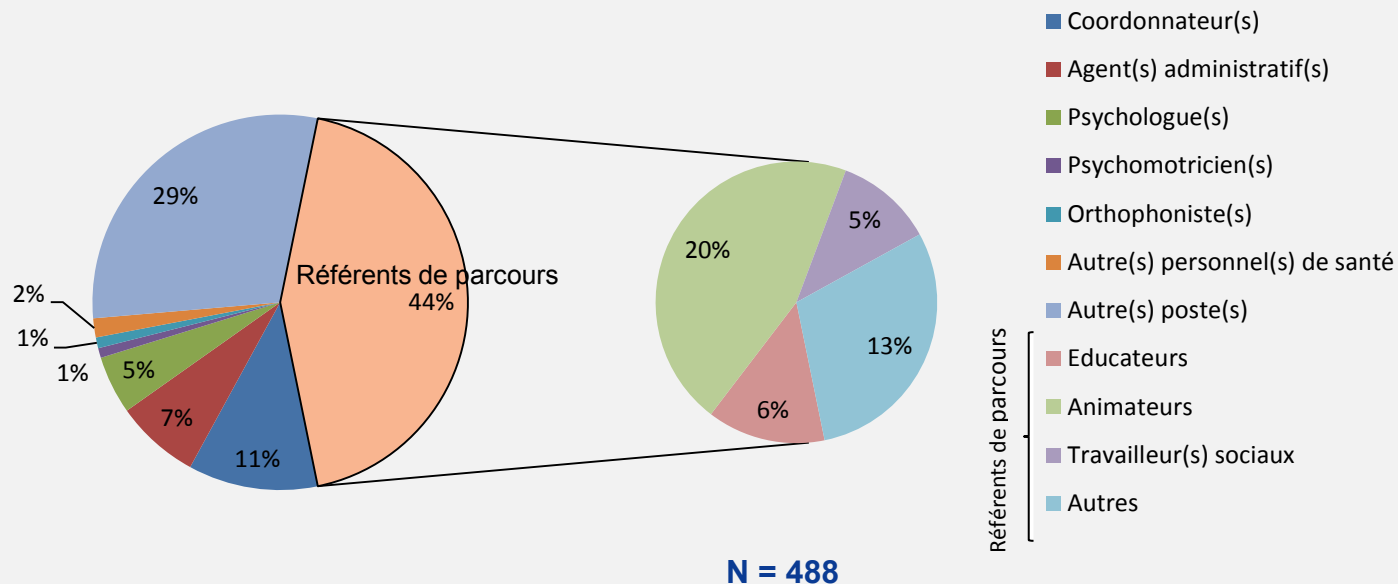


60% des coordonnateurs souhaitent recevoir plus d'informations sur la formation proposée par le CGET et le CNFPT "Prise de poste pour les coordonnateurs PRE".

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Des équipes pluridisciplinaires

Répartition des postes des équipes PRE



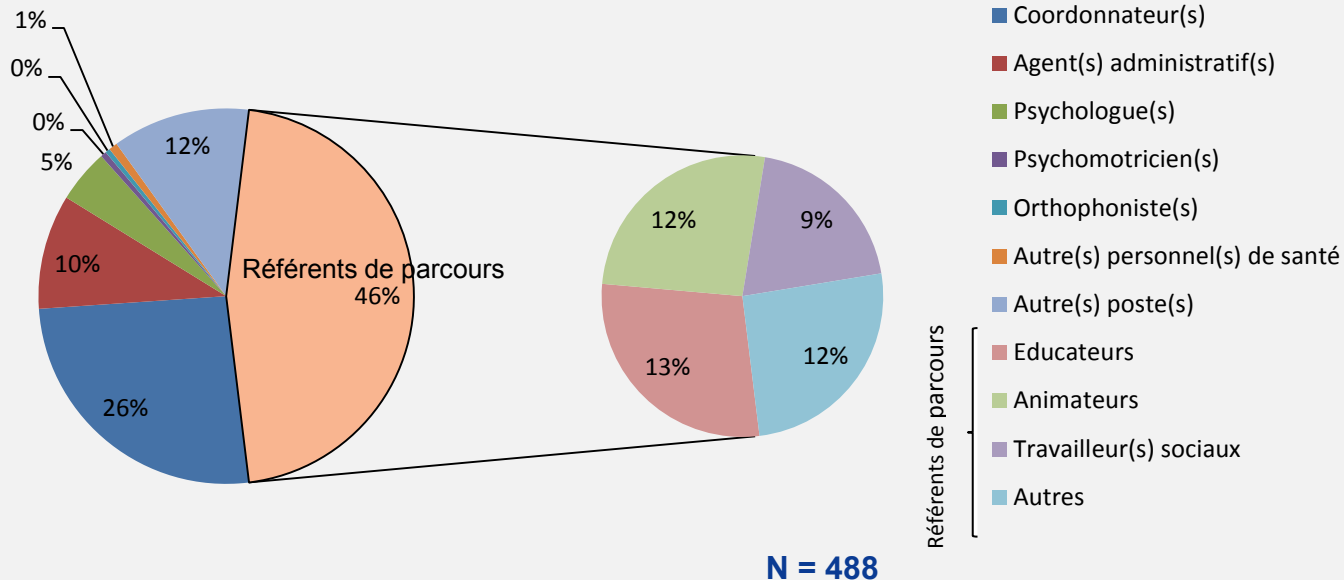
En moyenne, une équipe PRE est constituée de 10 postes (4 740 au total).

11% des postes des équipes PRE sont des coordonnateurs et 44% sont des référents de parcours. Parmi ces derniers un peu moins de la moitié des postes sont assurés par des animateurs.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Des équipes pluridisciplinaires

Répartition des ETP des équipes PRE



En moyenne une équipe PRE est constituée de 3,4 ETP (1 637 au total). Les coordinateurs et les agents administratifs ont un poids supérieur dans les équipes PRE en termes d'ETP.

Les experts de santé et les « autres postes » ne sont donc généralement pas employés à temps plein dans l'équipe PRE.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

L'équipe du PRE et son financement

Les équipes des PRE sont constituées de 4 740 postes et de 1 637 ETP au total.

En plus, 330 bénévoles sont recensés dans l'ensemble des équipes PRE. Parmi eux quelques coordonnateurs (29), animateurs (28) et personnels de santé (46) sont identifiés. Les métiers de l'essentiel des bénévoles ayant participé aux équipes PRE n'ont malheureusement pas été identifiés par l'enquête.

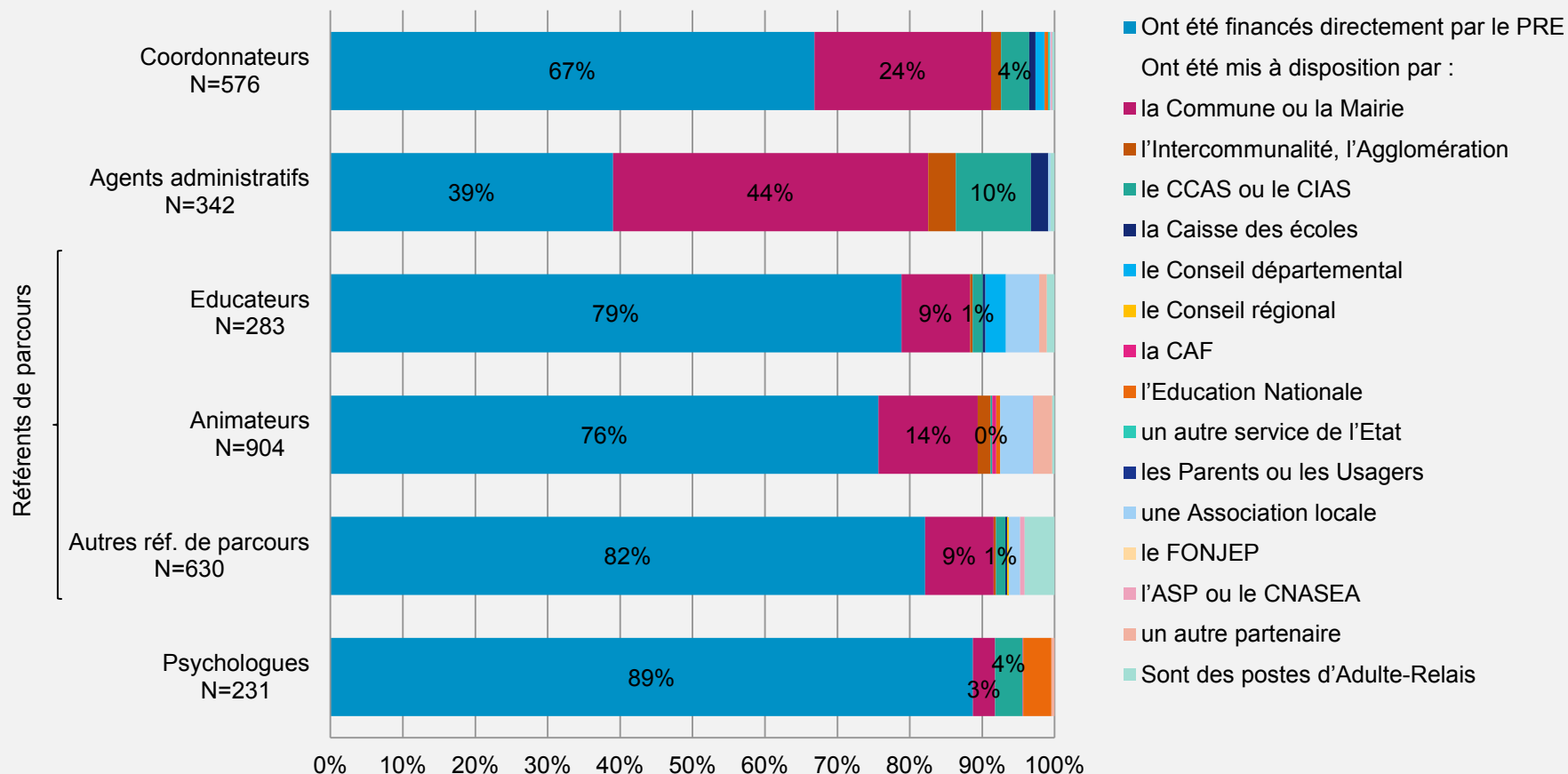
91% des PRE ont au moins un des postes de leur équipe qui est directement financé dans le cadre du PRE.

Sur les 4 740 postes constituant les équipes PRE, 71% sont financés directement par le PRE, 28% sont mis à disposition et 1% sont des postes d'adultes-relais.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

L'équipe du PRE et son financement

Type de financement des postes des équipes PRE



LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Equipe du PRE

Pour l'essentiel des postes hors agents administratifs, le financement provient directement du PRE (67% des postes de coordonnateurs, 75% des référents de parcours).

Le deuxième financeur des postes constituant les équipes PRE est la commune (24% des coordonnateurs).

Enfin 10% des agents administratifs sont financés par les CCAS ou CIAS. Les éducateurs et animateurs sont financés à 5% par des associations locales.

Concernant les postes des professionnels de santé (psychologues, psychomotriciens, médecins ou infirmiers), l'éducation nationale en finance une bonne partie mais sur des volumes de postes beaucoup plus faibles (5 infirmiers sur 12 par exemple). Les orthophonistes sont eux financés quasi-exclusivement par le PRE (39 postes sur 42).

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Equipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)

En moyenne, chaque PRE déploie 4 équipes pluridisciplinaires. Chaque équipe se spécialise en fonction des caractéristiques des enfants suivis (âge, établissement fréquenté, quartier d'habitation).

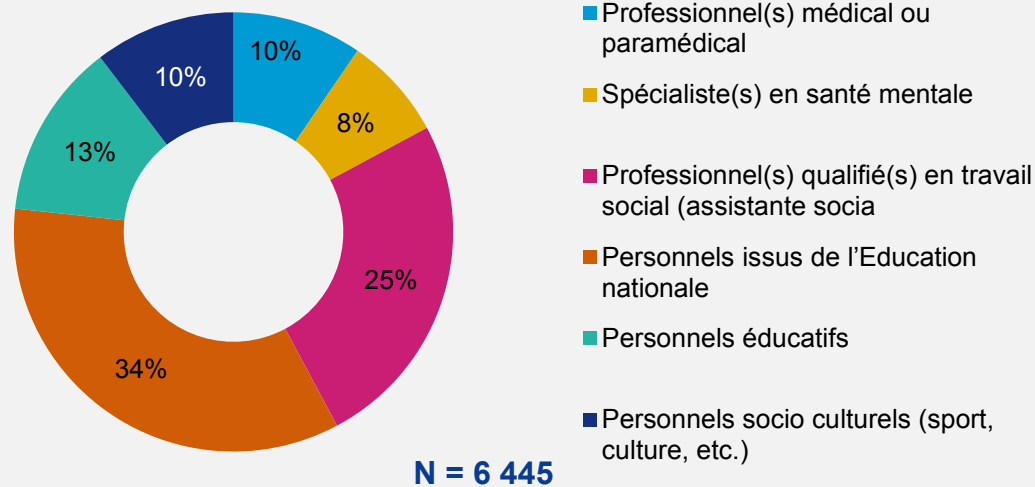
En moyenne, chaque équipe pluridisciplinaire se réunit 10 fois dans l'année scolaire.

En moyenne, les PRE ont vu leur première réunion d'équipe pluridisciplinaire dans le courant de l'année 2007.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Equipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)

Composition des EPS



34% des membres des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) sont des personnels issus de l'éducation nationale et 25% sont des professionnels qualifiés en travail social, comme les assistantes sociales par exemple.

Les 40% restant sont répartis entre des professionnels médicaux ou paramédicaux, des spécialistes en santé mentale, des personnels éducatifs ou encore des personnels socio-culturels.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Equipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)

Le délai moyen entre l'orientation d'un enfant vers le PRE (repérage) et l'étude de sa situation par l'EPS est de 20 jours.

68% des enfants repérés sont orientés vers le PRE par l'Education Nationale.

Dans 80% des PRE, les EPS se sont prononcées sur chaque enfant en début de parcours.

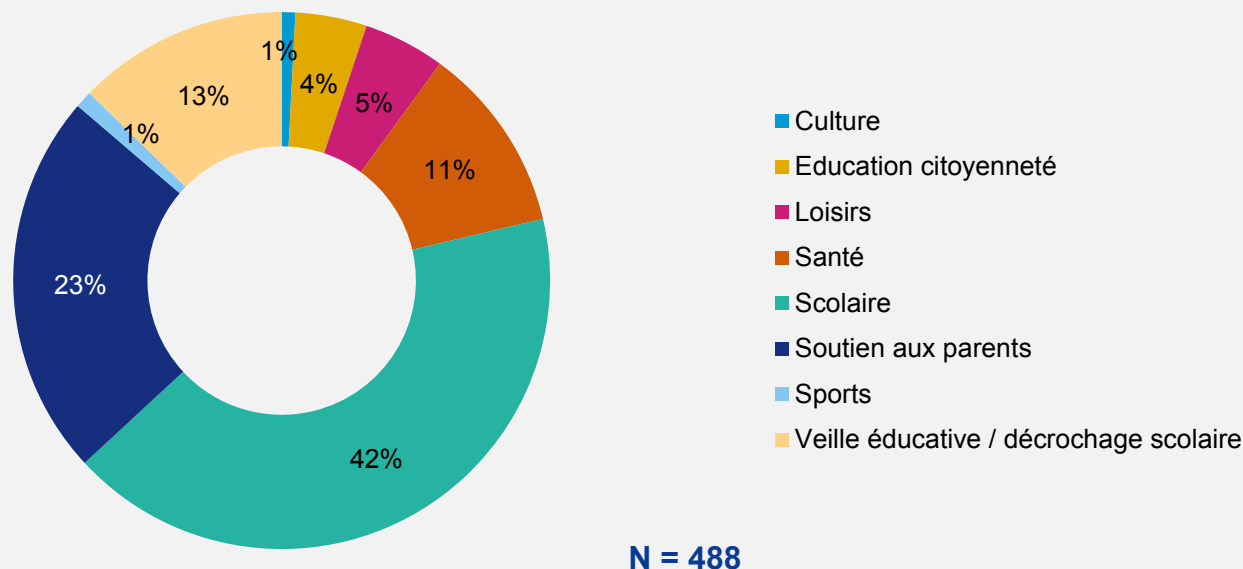
Dans 51% des PRE, elles se sont prononcées sur chaque enfant en cours de parcours.

Et dans 65% des PRE, elles se sont prononcées sur chaque enfant en fin de parcours.

LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES PRE

Principales thématiques d'intervention des PRE

Principale thématique d'intervention des PRE



42% des PRE ont pour principale thématique d'intervention le champ scolaire. La seconde thématique qui concerne le plus de PRE est le soutien aux parents avec 23% des PRE qui interviennent principalement sur ce champ.

LES PARCOURS DES BENEFICIAIRES DES PRE

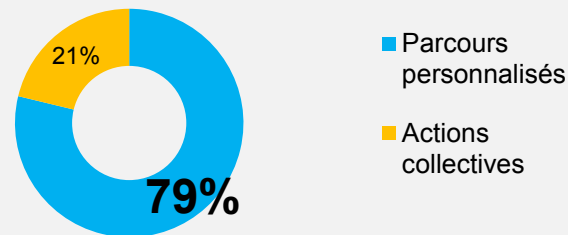
Les bénéficiaires des PRE

Sur l'année scolaire 2014-2015, la situation de 64 769 enfants a été étudiée par les équipes pluridisciplinaires de soutien du PRE (sur 451 PRE, 37 ne connaissent pas la réponse).

Au total, 104 279 enfants ont bénéficié du PRE sur l'année scolaire 2014-2015. Deux types de parcours sont mis en place, individuel ou collectif, répartis comme suit :

Le taux d'individualisation des parcours en 2014-2015 atteint 79% - il est en augmentation sensible et constante depuis ces 5 dernières années.

Répartition des bénéficiaires du PRE par type de parcours



LES PARCOURS DES BENEFICIAIRES DES PRE

Orientation des enfants vers d'autres modes de prise en charge

En amont

Pour les 375 PRE ayant répondu, 3 852 enfants ont été orientés dès le départ par l'EPS sur d'autres modes de prise en charge que le PRE et le parcours personnalisé.

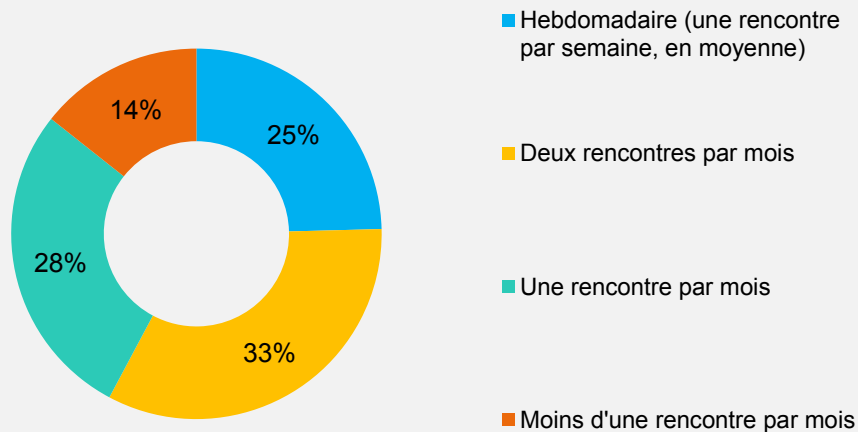
En aval

Pour les 318 PRE ayant répondu à la question, 6 258 enfants ont été orientés par l'EPS sur d'autres modes de prise en charge que le PRE, après avoir suivi un parcours personnalisé.

LES PARCOURS DES BENEFICIAIRES DES PRE

Parcours des enfants en PRE

Fréquence moyenne des rencontres entre chaque enfant bénéficiaire d'un parcours personnalisé et un membre de l'EPS



N = 488

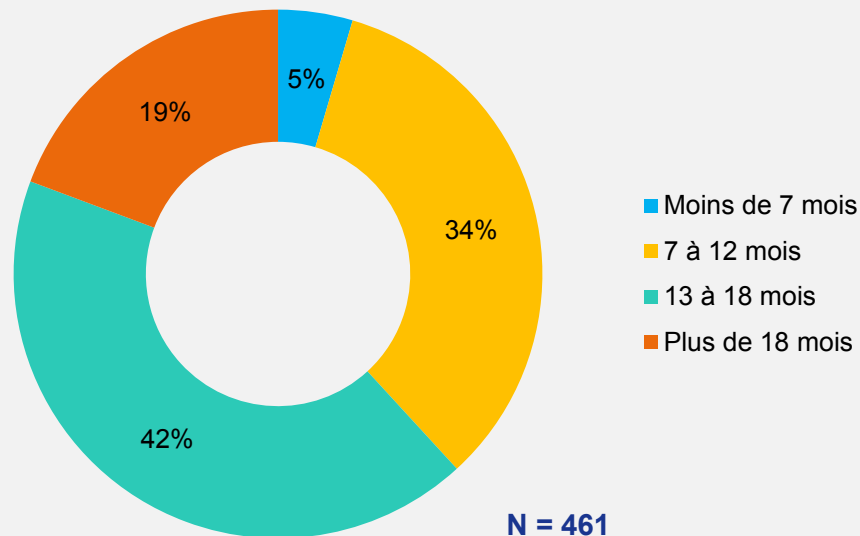
En moyenne, 6 enfants bénéficiaires du PRE sur 10 rencontrent au moins une fois toute les deux semaines un membre de l'EPS.

Pour 14% des enfants bénéficiaires du PRE ces rencontres ont lieu moins d'une fois par mois.

LES PARCOURS DES BENEFICIAIRES DES PRE

Parcours des enfants en PRE

Durée moyenne des parcours



En moyenne, pour $\frac{3}{4}$ des enfants bénéficiaires du PRE le parcours a une durée moyenne comprise entre 7 et 18 mois.

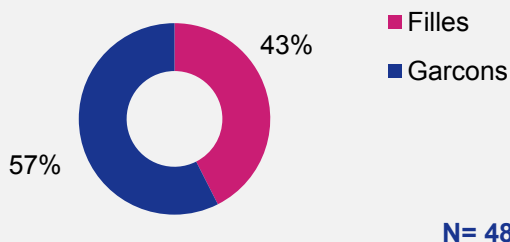
Pour 5% des enfants bénéficiaires du PRE la durée du parcours est inférieure à 7 mois.

27 PRE ne connaissent pas la réponse à cette question

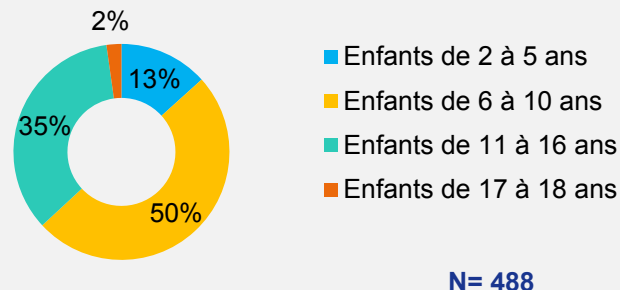
LES PARCOURS DES BENEFICIAIRES DES PRE

Caractéristiques des enfants bénéficiaires du PRE

Répartition des bénéficiaires par sexe



Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge



Sur l'année scolaire 2014-2015, 57% des enfants bénéficiaires du PRE étaient des garçons contre 43% de filles. Cette répartition est stable par rapport aux dernières années.

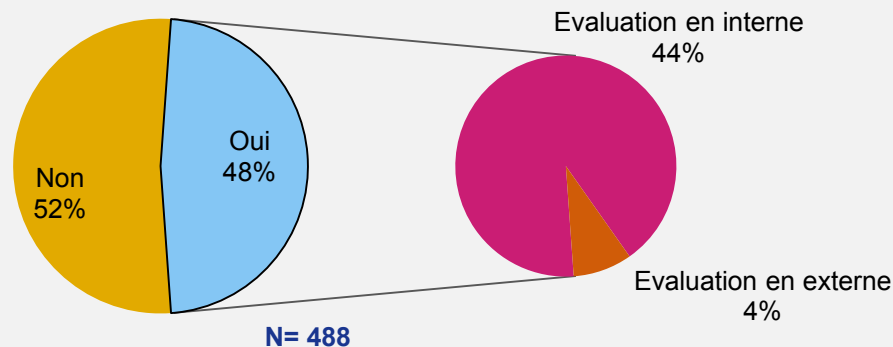
La moitié des enfants bénéficiaires du PRE sont âgés de 6 à 10 ans, soit la période de l'école primaire. Un peu plus du tiers (35%) ont entre 11 et 16 ans (collège) et 13% ont entre 2 et 5 ans (maternelle).

Enfin, on peut noter la présence de 2% de bénéficiaires âgés entre 16 et 18 ans.

LES OUTILS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PRE

Suivi et évaluation des PRE

Évaluation du PRE durant l'année scolaire 2014-2015

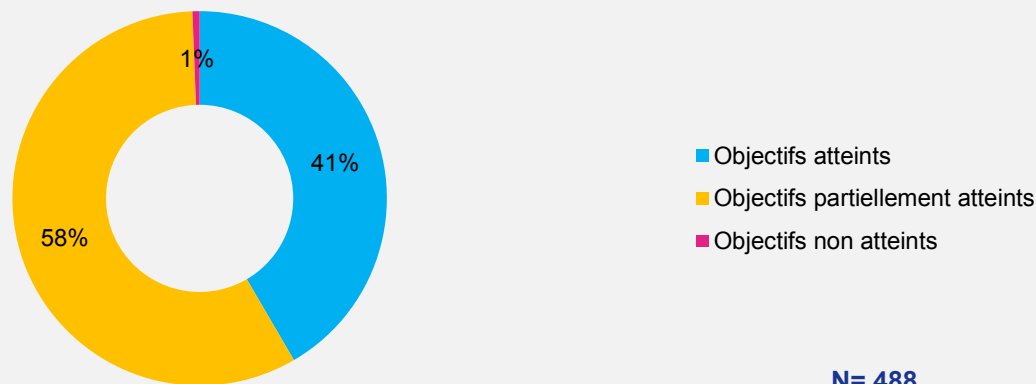


Près de la moitié des PRE ont engagé une démarche évaluative sur l'année scolaire 2014-2015.

Lorsque c'est le cas, l'évaluation est très largement menée en interne (9 fois sur 10), par les services de la collectivité. Source importante de données en cas d'évaluation, des outils informatiques de comptage et de suivi des enfants/jeunes pris en charge par le PRE sont développés et renseignés dans 8 PRE sur 10.

Suivi et évaluation des PRE

Atteinte des objectifs par rapport aux enfants suivis



N= 488

Pour l'année scolaire 2014-2015, 99% des coordonnateurs de PRE estiment avoir atteint (41%) ou partiellement atteint (58%) leurs objectifs par rapport aux enfants suivis.

Seuls 3 PRE indiquent ne pas avoir atteint leurs objectifs cette année.

Qualité des réponses

Contrôles a priori

Un contrôle de validité a été mis en place dans le questionnaire en ligne, sous la forme de valeurs limites (maximum), de contrôle de format (possibilité de ne saisir que des chiffres, unités en euros, etc.) et de calculs automatiques (par ex. vérification que la somme des actions correspond à la ventilation qui a été donnée).

En outre, la quasi-totalité des questions a été rendue obligatoire afin d'éviter tout risque de confusion entre les cas de « non réponse » et l'absence d'intervention sur la question.

Enfin, chaque coordonnateur répondant a été amené à attester sur l'honneur que « les réponses apportées correspondent aux éléments en [leur] possession à ce jour », condition sine qua non de la prise en compte de ses réponses.

Contrôles automatiques a posteriori

Après la saisie, une batterie de contrôles automatiques a été utilisée pour identifier des réponses jugées problématiques. Ces contrôles ont porté en particulier sur le nombre d'équipes pluridisciplinaires de soutien, le nombre de réunions de ces EPS, les financements et le nombre d'enfants bénéficiaires du PRE. En cas de valeur aberrante détectée, le PRE a été contacté pour vérifier ces réponses, et le cas échéant les modifier.

Vérification manuelle et processus de correction

Enfin, les réponses ont été contrôlées manuellement au CGET en lien avec Synoptic par le bureau de l'évaluation et de l'expérimentation et avec celui de l'éducation et de l'enseignement supérieur, impliquant en cas d'incompréhension un rappel des coordonnateurs, et aboutissant très exceptionnellement à une non prise en compte de certaines réponses jugées peu plausibles.

Des réponses exploitables pour le CGET

Le taux de réponse global s'élève à 98%. Aucun redressement n'a été jugé nécessaire.